



Secrétariat Exécutif du Groupe Exécutif de Coopération des Partenaires Techniques et Financiers (SEG-PTF)

MANDAT DU CHEF DE FILE DE LA TROÏKA DES PTF

DESCRIPTION, EVOLUTIONS ET DESIGNATION

La Troïka des PTF est constituée sur une base rotative de trois PTF désignés selon les critères suivants : un membre entrant prochain chef de file, un chef de file, un membre sortant ex chef de file. Ce principe de rotation glissante est doublé d'un autre qui est que lorsque le chef de file est bilatéral, les deux autres membres de la Troïka sont des multilatéraux et inversement. Le Collectif de PTF a entériné le changement proposé, à savoir que la Troïka est désormais composée en permanence de deux bilatéraux et d'un multilatéral.

Concernant les agences du Système des Nations Unies, seule l'agence qui assure la coordination du système peut être membre de la Troïka et donc Chef de file des PTF.

Selon les principes de rotation un PTF est membre de la Troïka pendant trois ans.

Le chef de File des PTF étant membre de la Troïka, cette dernière dénomination est utilisée de préférence, sauf dans les cas où la distinction est nécessaire. Idem pour les terminologies Groupe Exécutif de Coopération (GEC) et Groupe des Ambassadeurs (GA) où la première est utilisée de préférence.

OBJECTIFS

L'objectif global poursuivi par la Troïka ainsi que les autres instances de concertation PTF, est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du développement afin que les priorités du développement définies par la partie nationale et les ODD soient atteintes.

Comme objectifs spécifiques, il s'agira de :

- ✚ Donner les orientations, et veiller à la mise en œuvre et au suivi du programme de travail du (GEC) ;

- + Servir d'interface et de facilitateur entre le Groupe des PTF et en particulier le GEC et le GdM pour la conduite du dialogue politique au plus haut niveau (PM-Troïka) sur des thématiques d'intérêt commun ;
- + Organiser la concertation des PTF pour dégager une position commune ;
- + Veiller à l'échange d'information et la communication entre les différentes instances des PTF et entre celles-ci et le GdM ainsi que les autres familles d'acteurs.

PRINCIPES DIRECTEURS

Principes d'intervention du Chef de File et de la Troïka

La Troïka reçoit mandat du GEC qu'elle consulte. Elle ne peut prendre position ou décider au nom des PTF sans une concertation préalable avec les différentes instances des PTF.

- + Elle met en œuvre et suit les décisions prises par le GEC, lors de la retraite annuelle, des réunions mensuelles, des réunions des coordonnateurs de GT et des réunions spécifiques ;
- + Elle agit dans la transparence et informe régulièrement le GEC des actions qu'elle entreprend et rend compte ;
- + Elle prend ses décisions internes, sous le leadership du Chef de File, de manière collégiale entre ses trois membres en recherchant la position du consensus ;
- + Elle agit dans le respect du principe de subsidiarité et de division du travail en laissant aux Groupes Thématiques et aux Groupes de Dialogue la responsabilité de la conduite des actions relevant de leur secteur et thématique ;
- + Elle veille à ce que ses actions soient guidées par des agendas communs à l'ensemble des PTF.

MISSIONS DE LA TROÏKA

Interface et facilitateur dans la conduite du dialogue

- ✚ Assurer un rôle d'interface avec le GdM pour développer une compréhension mutuelle et avec les acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, collectivité territoriale...);
- ✚ Préparer et faire valoir les prises de positions communes des PTF sur les questions d'intérêt commun (élaboration, mise en œuvre et suivi du CREDD, de la SCAP, suivi des appuis budgétaires) lors de rencontres ;
- ✚ Représenter les PTF dans les rencontres avec le GdM et autres familles d'acteurs ;
- ✚ Initier des rencontres au besoin ;
- ✚ Organiser la participation des PTF aux différentes rencontres portant sur des thématiques d'intérêt commun et assurer le suivi des décisions.

Amélioration de l'efficacité de la concertation des PTF

- ✚ Assurer le bon fonctionnement des cadres de concertation du Groupe des PTF, examiner annuellement au besoin lors de la retraite annuelle des PTF les progrès dans ce domaine et faire des propositions d'amélioration ;
- ✚ Favoriser le fonctionnement mixte des cadres conjoints de dialogue, sous le leadership du GdM, tout en préservant les espaces propres aux PTF.

Mise en œuvre et suivi de l'agenda de l'harmonisation

- ✚ Encourager les initiatives conjointes entre les PTF dans tous les domaines.

Concertation, information et communication

- ✚ Animer les réunions du Collectif des PTF (Retraite Annuelle, Réunions mensuelles, Réunions spécifiques) sous la présidence du Chef de File ;
- ✚ Assurer, auprès de l'ensemble des partenaires, la diffusion de toute documentation et correspondance transmises par le GdM ou les acteurs non étatiques, susciter leurs réactions et veiller à la synthèse des observations à transmettre de façon appropriée ;
- ✚ Veiller à la coordination des actions et initiatives des différents groupes thématiques ;
- ✚ Veiller à la mise en œuvre du calendrier annuel des rencontres cohérent avec le Calendrier Harmonisé des Revues.

MODALITES DE TRAVAIL

La Troïka organise ses propres procédures de consultation interne et se réunit avant la tenue de la Retraite Annuelle, de chaque réunion mensuelle et réunion des coordonnateurs, de chaque réunion avec le PM ou tout autre rencontre conjointe et au besoin. Le Chef de File anime les rencontres de la Troïka veille à ce que les prises de décisions soient consensuelles et à leur mise en œuvre, veille à consulter le GEC et à y donner suite.

Le Chef de File veille à la bonne préparation, à la tenue et au suivi des rencontres dont il assure la présidence assistée des autres membres de la Troïka.

Le Chef de File entrant veille à élaborer en fin d'année n-1, la note d'orientation du Programme de travail du GEC pour l'année n+1 qu'il soumet aux autres membres de la Troïka, puis au GEC. Une fois la note d'orientation validée le Chef de File, veille à l'élaboration du Programme de travail qui est validé à l'issue de la Retraite Annuelle.

Le Chef de File, dans le cadre de son mandat, est appuyé par le Secrétariat Exécutif qui assure la préparation, la tenue et le suivi de toutes les rencontres d'une part, et d'autre part, assure l'élaboration de tout document demandé par lui.
